

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Piopolis tenue le 6 juillet 2015 à l'édifice municipal de Piopolis à 19 h à laquelle sont présents le maire Marc Beulé, les conseillères Marie-Claire Thivierge et Marie Poissant-Manning et les conseillers Jean-Marc de Raeve, Alfonsus Herscheid et Nil Longpré.

Le conseiller Luc Beulé s'est excusé.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Karine Bonneau, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2015-07-170

1.0 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Marie Poissant-Manning,
Appuyé par le conseiller Alfonsus Herscheid
Et résolu,

QUE le projet d'ordre du jour présenté ci-dessous soit adopté tel que présenté en modifiant les points suivants :

8.1 Retour et résultats de l'assemblée de consultation publique rang des Grenier du 30 juin déplacé au point 3.2

**MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS
SÉANCE ORDINAIRE
ORDRE DU JOUR**

*« Toute décision du Conseil municipal doit être prise
dans le meilleur intérêt des citoyens »*

DATE : Le lundi 6 juillet 2015

HEURE : 19 h

ENDROIT : Édifice municipal

1.0 Adoption de l'ordre du jour

2.0 Adoption du procès-verbal du 8 juin 2015

3.0 Suivi de la dernière séance

3.1 Rapport de la directrice générale/secrétaire-trésorière

- Retour sur le déroulement de l'élection partielle
- Congrès ADMQ 2015
- Festival de Bateaux-Dragons : 4 et 5 juillet
- Rencontre avec Parcours au Cœur de Mégantic
- Rappel horaire du bureau municipal en juillet
- Laisser-passez pour la plage pour invités des résidents

4.0 Période de questions (5 minutes max.)

5.0 Correspondance

6.0 Administration générale

- 6.1 Élection partielle du 28 juin
- 6.2 Dépôt de déclaration d'intérêts pécuniaires : nouveau maire
- 6.3 Dépôt de la liste des personnes ayant versé une ou plusieurs contributions dont le total dépasse 100 \$ tel que prévu par la loi
- 6.4 Autorisation à la directrice générale à signer l'entente avec la SQ sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès de personnes vulnérables (SAE)
- 6.5 Lettre Hydro-Québec
- 6.6 Dépôt indicateur de gestion 2014
- 6.7 Nomination maire et mairesse suppléante : autorisation de signature
- 6.8 Offres de service consultant demande de subvention

7.0 Sécurité publique

8.0 Transport

- 8.1 Retour et résultats de l'assemblée de consultation publique rang des Grenier du 30 juin
- 8.2 Mandat WSP : préparation de la consultation publique

9.0 Hygiène du milieu

- 9.1 TECQ : compléter les annexes au plan d'intervention réseau égout et aqueduc exigé par le MAMOT (SNC Lavalin)

10.0 Santé et bien-être

- 10.1 Remboursement des activités des enfants : programme d'attraction

11.0 Aménagement, urbanisme et développement

- 11.1 Demande de modification au schéma d'aménagement M. Beaudry : mandat Patrice Gagné MRC du Granit
- 11.2 Adhésion paysages estriens

12.0 Loisirs et culture

- 12.1 Échantillonnage de la plage

13.0 Comptes à payer

14.0 Dépenses récurrentes

15.0 Varia

16.0 Rapport des comités

Conseillère # 1 – Mme Marie Poissant Manning
Sécurité publique

Comités : Comité de développement local de Piopolis, Comité culturel de Piopolis, Association touristique et culturel de Piopolis, Sécurité, et Semaine Intergénérationnelle

Conseiller # 2 M. Alfonsus Herscheid
Administration générale
Aménagement, urbanisme et développement.
Comité : Comité consultatif d'urbanisme

Conseillère # 3 Mme Marie-Claire Thivierge
Loisirs et culture
Comité : Festival Piopolis fête l'hiver

Conseiller # 4 : M. Jean-Marc de Raeve
Hygiène du milieu
Aménagement, urbanisme et développement
Comités : Comité consultatif d'urbanisme, APLM, Marina et COBARIC

Conseiller # 5 : M. Luc Beaulé
Santé et bien-être
Comité : Accueil nouveaux arrivants

Conseiller # 6 : M. Nil Longpré
Aménagement, urbanisme et développement
Comité : Route des Sommets

Maire : Marc Beaulé
Transport
Comités : Conseil des maires et comités de la MRC, voirie, journal les Échos de Piopolis

17.0 Période de questions (30 minutes max.)

18.0 Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-07-171

2.0 Adoption du procès-verbal du 8 juin 2015

Il est proposé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,
Appuyé par le conseiller Jean-Marc de Raeve
Et résolu,

QUE le procès-verbal du 8 juin soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.0 Suivi de la dernière séance

3.1 Rapport de la directrice générale/secrétaire-trésorière

- Retour sur le déroulement de l'élection partielle
- Congrès ADMQ 2015
- Festival de Bateaux-Dragons : 4 et 5 juillet
- Rencontre avec Parcours au Cœur de Mégantic
- Rappel horaire du bureau municipal en juillet
- Laisser-passez pour la plage pour invités des résidents

3.2 Retour et résultats de l'assemblée de consultation publique rang des Grenier du 30 juin

ATTENDU QUE la Municipalité doit entretenir ses infrastructures et ses chemins;

ATTENDU QUE la Municipalité doit tenir compte de la capacité de payer des contribuables;

ATTENDU QUE le rang des Grenier nécessite des réparations;

ATTENDU QUE le plan triennal d'immobilisation de la Municipalité prévoit des réparations dans le rang des Grenier;

ATTENDU QUE la Municipalité a mandaté ses ingénieurs WSP pour évaluer les travaux à effectuer dans le rang des Grenier;

ATTENDU QU'une séance de consultation et d'information de la population a été organisée le 30 juin 2015;

ATTENDU QUE le Conseil privilégie deux hypothèses de travaux à effectuer dans le rang des Grenier, la première ne nécessitant pas de règlement d'emprunt, la seconde nécessitant un règlement d'emprunt assumé à 75% par le secteur concerné par les travaux et à 25 % par l'ensemble de la population;

ATTENDU QUE le Conseil ne juge pas nécessaire de paver le rang des Grenier à brève échéance;

ATTENDU QUE le Conseil juge nécessaire d'informer et de consulter de manière plus formelle tous les contribuables de la Municipalité;

Il est proposé par la conseillère Marie Poissant-Manning,
Appuyé par le conseiller Alfonsus Herscheid
Et résolu,

DE retenir deux hypothèses quant aux travaux à effectuer dans le rang des Grenier :

1. Effectuer des réparations partielles financées par le retour de taxe d'accise sur l'essence;
2. Refaire l'infrastructure du rang des Grenier, sans pavage, financée par un emprunt assumé à 75 % par le secteur et à 25 % par l'ensemble des contribuables;

D' informer et de consulter tous les contribuables de la Municipalité par la poste sur ces deux hypothèses;

QUE les envois postaux doivent être faits avant le 15 juillet 2015;

QUE les réponses des citoyens seront reçues au bureau municipal jusqu'au 15 août 2015 à 16 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.0 Période de questions (5 minutes max.)

- Rang des Grenier : travaux d'asphaltage

5.0 Correspondance

La liste de la correspondance reçue au cours du mois de juin 2015 est remise aux membres du Conseil. La liste est en annexe.

6.0 Administration générale

6.1 Élection partielle du 28 juin

La directrice générale informe les membres du Conseil sur le taux de participation et les résultats de l'élection partielle du 28 juin.

6.2 Dépôt de déclaration d'intérêts pécuniaires : nouveau maire

Le nouveau maire élu, Marc Beaulé, dépose sa déclaration d'intérêts pécuniaires pour l'année 2015.

6.3 Dépôt de la liste des personnes ayant versé une ou plusieurs contributions dont le total dépasse 100 \$ tel que prévu par la loi

Le nouveau maire élu, Marc Beaulé, dépose la liste des personnes ayant versé une ou plusieurs contributions dont le total dépasse 100 \$ tel que prévu par la loi.

2015-07-173

6.4 Autorisation à la directrice générale à signer l'entente avec la SQ sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès de personnes vulnérables (SAE)

Il est proposé par le conseiller Alfonsus Herscheid,
Appuyé par la conseillère Marie Poissant-Manning
Et résolu,

QUE le Conseil municipal de Piopolis autorise, dès maintenant, la directrice générale et la secrétaire-trésorière, à signer l'entente avec la Sûreté du Québec sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès de personnes vulnérables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-07-174

6.5 Lettre Hydro-Québec

ATTENDU QUE Hydro-Québec, ou ses mandataires, a procédé à l'élagage de son réseau de distribution d'électricité sur le territoire de la Municipalité de Piopolis en 2014-2015;

ATTENDU QUE les émondeurs ont laissé au sol une quantité importante de branches en bordure des rangs et des chemins de la Municipalité;

ATTENDU QUE les accumulations de branches au sol en bordure des rangs et des chemins nuisent considérablement à l'aspect visuel du paysage champêtre;

ATTENDU QUE la principale activité économique de la Municipalité est le tourisme;

ATTENDU QUE les touristes viennent à Piopolis principalement en raison de ses paysages;

Il est proposé par Marie-Claire Thivierge,
Appuyé par Jean-Marc de Raeve
Et résolu,

DE demander à Hydro-Québec de rétablir l'aspect visuel de nos paysages champêtres en ramassant les branches laissées au sol par les émondeurs en bordure des voies de circulation;

DE demander à Hydro-Québec de procéder à ce ramassage avant le 15 août 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.6 Dépôt indicateur de gestion 2014

Monsieur le Maire dépose le rapport présentant les indicateurs de gestion 2014 dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

2015-07-175

6.7 Nomination maire et mairesse suppléante : autorisation de signature

Il est proposé par le conseiller Nil Longpré,
Appuyé par le conseiller Jean-Marc de Raeve
Et résolu,

QUE le Conseil municipal de Piopolis nomme, dès maintenant, la conseillère Marie Poissant-Manning, à titre de maire suppléante, le tout conformément à l'article 116 du Code municipal du Québec.

QUE Madame Marie Poissant-Manning est donc, par le fait même, autorisée à signer les chèques de la Municipalité de Piopolis.

QUE les signataires de chèques soient la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Karine Bonneau, et le maire, monsieur Marc Beulé en remplacement de monsieur Fernand Roy ou la mairesse suppléante, madame Marie Poissant-Manning.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.8 Offres de service consultant demande de subvention

Monsieur le maire recommande aux membres du Conseil qu'une demande d'offre de service soit adressée à des consultants dans la recherche de subventions qui pourraient être offertes à la Municipalité.

7.0 Sécurité publique

Aucun sujet à traiter.

8.0 Transport

2015-07-176

8.2 Mandat WSP : préparation de la consultation publique

ATTENDU QU' une séance de consultation et d'information de la population a été organisée le 30 juin 2015 concernant les travaux à prévoir sur le rang des Grenier;

ATTENDU QUE la firme d'ingénieurs WSP a accompagné, lors de cette consultation publique, la Municipalité dans l'explication des travaux à effectuer;

Il est proposé par le conseiller Alfonsus Herscheid,
Appuyé par le conseiller Nil Longpré
Et résolu,

DE payer les honoraires de WSP pour sa participation à la préparation de la consultation publique au montant ne dépassant pas 995 \$ plus les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.0 Hygiène du milieu

2015-07-177

9.1 TECQ : compléter les annexes au plan d'intervention réseau égout et aqueduc exigé par le MAMOT (SNC Lavalin)

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE pour nous permettre de conclure sur les travaux de priorité 3 ou 4, la Municipalité doit, au préalable, préparer et faire approuver par le MAMOT un PI selon le nouveau « Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées »;

ATTENDU QUE la Municipalité dispose d'un réseau de distribution d'eau potable et un réseau d'égout récents datant de 2010 et par conséquent, la Municipalité pourrait être dispensée de produire un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites et des chaussées (PI) qui est requis afin d'inscrire des travaux de priorité 4 à sa programmation;

ATTENDU QUE pour cette exemption, le MAMOT exige de compléter certaines annexes au plan d'intervention ainsi qu'un plan d'ensemble des réseaux d'eau potable et d'aqueduc ;

ATTENDU QUE la firme SNC Lavalin connaît très bien le dossier et a manifesté le désir d'y travailler;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc de Raeve,
Appuyé par le conseiller Alfonsus Herscheid
Et résolu,

QUE la Municipalité mandate la firme SNC Lavalin pour la production des documents exigés par le MAMOT pour pouvoir à inscrire des priorités 4 à sa programmation;

QUE les honoraires ne dépassent pas 2 900 \$ plus les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.0 Santé et bien-être

2015-07-178

10.1 Remboursement des activités des enfants : programme d'attraction

ATTENDU QUE la Municipalité de Piopolis a adopté le 4 août 2014 un règlement concernant un programme d'attraction;

ATTENDU QUE le règlement vise à soutenir les familles dont les enfants participent à des activités de loisir, de culture ou de sport dans la Municipalité de Piopolis ou dans d'autres municipalités de la MRC du Granit;

ATTENDU QUE les remboursements du volet famille sont d'un maximum de 500 \$ par enfant et un montant maximum total de 5 000\$ par année;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu 6 demandes de remboursement provenant de deux familles pour un montant de 1059 \$ au 30 juin;

ATTENDU QUE les demandes doivent être accompagnées des documents exigés par la Municipalité, dont une preuve de participation pour le volet famille;

ATTENDU QUE le Conseil remboursera deux fois par année : le 30 juin et le 30 décembre les sommes demandées jusqu'à concurrence des montants maximums prévus pour chaque volet du programme;

Il est proposé par le conseiller Alfonsus Herscheid,
Appuyé par la conseillère Marie Poissant-Manning
Et résolu,

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, après avoir reçu toutes les preuves exigibles, à rembourser les montants demandés.

QUE les montants soient pris à même le poste de dépenses 02-590-00-999 : Politique familiale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.0 Aménagement, urbanisme et développement

2015-07-179

11.1 Demande de modification au schéma d'aménagement M. Beaudry : mandat Patrice Gagné MRC du Granit

ATTENDU QUE la demande d'agrandissement vers l'arrière de l'îlot 11 du lot 21-P afin de permettre la construction d'une résidence de Monsieur André Beaudry;

ATTENDU QU'une modification du schéma d'aménagement de la MRC doit être faite pour permettre une telle modification;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc de Raeve,
Appuyé par le conseiller Nil Longpré
Et résolu,

QUE la Municipalité de Piopolis mandate Patrice Gagné de la MRC du Granit pour entreprendre les démarches nécessaires pour la modification de son schéma d'aménagement et pour préparer et fournir les documents nécessaires pour la modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-07-180

11.2 Adhésion paysages estriens

Il est proposé par la conseillère Marie Poissant-Manning,
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge
Et résolu,

QUE la Municipalité de Piopolis adhère aux *Paysages estriens* dont l'objectif est de sensibiliser les différents intervenants à la protection et le mise en valeur des paysages, pour l'année 2015 et 2016 au coût de 100.00\$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.0 Loisirs et culture

2015-07-181

12.1 Échantillonnage de la plage

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques souhaite échantillonner la plage municipale de Piopolis dans le cadre du programme Environnement-Plage 2015,

Il est proposé par le conseiller Alfonsus Herscheid,
Appuyé par le conseiller Jean-Marc de Raeve
Et résolu,

QUE la Municipalité s'engage à assumer les coûts d'analyse au montant de 11,00\$ par échantillon composite, auprès du laboratoire accrédité *Laboratoires d'analyses S.M. inc.*,

QUE selon la dernière cote attribuée en 2014, la plage municipale sera échantillonnée deux fois à l'été 2015 pour un montant total de 22,00\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-07-182

13.0 Comptes à payer

Il est proposé par la conseillère Marie Poissant-Manning,
Appuyé par le conseiller Jean-Marc de Raeve
Et résolu,

QUE les comptes apparaissant sur la liste jointe aux présentes soient payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.0 Dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes au cours du mois de juin 2015 est déposée aux membres du Conseil.

15.0 Varia

16.0 Rapport des comités

Conseillère # 1 Mme Marie Poissant-Manning
Comité de développement local : installation des panneaux dans le village.
Invitation du comité culturel à participer au concert de Valérie Milot, harpiste le 28 juillet.
Invitation à aller visiter la collection de Laurier-Gauthier à la Maison culturelle.
Semaine Intergénérationnelle : nouvelle section dans les Sentier « *Les petits animaux de la forêt* ».

Conseiller # 2 M. Alfonsus Herscheid
Administration : évaluation de la directrice générale à venir.

Conseillère # 3 Mme Marie-Claire Thivierge
Information sur les nouvelles heures d'ouverture bibliothèque : mardi de 13 h 30 à 16h 30.

Conseiller # 4 : M. Jean-Marc de Raeve
Rencontres de l'APLM avec Rémi Morin et avec l'inspecteur en bâtiment et environnement.

Conseiller # 5 : M. Luc Beaulé
Absent.

Conseiller # 6 : M. Nil Longpré
Information sur le Route des Sommets et le projet Arimage.

Maire : M. Marc Beaulé
Plusieurs dossiers en cours.
Travail sur une nouvelle politique d'évaluation du personnel.

17.0 Période de questions (30 minutes max.)

2015-07-183

18.0 Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Alfonse Herscheid,

QUE la séance soit levée ; il est 20 h 43.

Karine Bonneau, directrice générale et
secrétaire-trésorière

Marc Beulé, maire